

TITRE : Kinésithérapeute

SECTEUR : Santé (Thérapeutique)

DESCRIPTION : Professionnel de santé agréé qui aide les patients à se remettre de blessures ou de maladies limitant leur mobilité. Ils diagnostiquent les dysfonctionnements du mouvement et utilisent l'exercice et la thérapie manuelle.

RESPONSABILITÉS : • Évaluer la mobilité, la force et l'amplitude de mouvement d'un patient. • Élaborer un plan de traitement individualisé d'exercices thérapeutiques. • Effectuer une thérapie manuelle (mobilisation articulaire, massage) pour soulager la douleur. • Éduquer les patients sur la prévention des blessures.

COMPÉTENCES : • Savoir-faire : Connaissance approfondie de l'anatomie, thérapie manuelle, motivation des patients. • Qualifications : Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute.